

Des taux d'intérêt exorbitants ?

BIM n° 13 – 23 avril 2002

Dominique LESAFFRE ; Denis PESCHE

Dans le cadre des activités du groupe de travail de l'Inter-Réseaux « financement des exploitations agricoles dans les pays en développement », nous vous proposons une série de fiches-débat dont celle-ci sur les taux d'intérêts pratiqués dans le secteur rural.

L'objectif de cette fiche n'est pas de faire un exposé complet sur cette question controversée mais plutôt de montrer les arguments des uns et des autres sur le problème de la fixation des taux d'intérêt dans le cadre du financement de l'agriculture. C'est donc un produit inachevé que vous avez entre les mains et nous attendons vos réactions particulières pour l'enrichir ! La première version qui datait d'octobre 2001 a été complétée par quelques commentaires insérés en italiques dans le texte. Nous avons volontairement préservé l'anonymat des contributeurs pour éviter les querelles de personnes et mettre l'accent sur les argumentaires ! Nous attendons les vôtres !

Les animateurs : Dominique Lesaffre et Denis Pesche (Inter-Réseaux Développement rural : www.inter-reseaux.org)

Le niveau des taux d'intérêt du crédit à l'agriculture est souvent l'objet de débats passionnés qui se terminent souvent en dialogues de sourds. Dans ce domaine, les systèmes financiers décentralisés (SFD) sont souvent montrés du doigt. Leurs promoteurs et les spécialistes de la microfinance défendent pourtant l'existence de taux d'intérêt généralement de l'ordre de 2 à 3 % par mois avec une série d'arguments précis :

Les taux d'intérêts dépendent du coût de l'argent (taux de refinancement auquel sont soumis les SFD) et des charges liées à l'administration du crédit (prêts nombreux, de faibles montants et répartis dans un espace dispersé). [*Le taux de refinancement est un élément mais il ne doit pas être l'excuse ultime ! On fait ici abstraction de l'épargne collectée par le SFD, souvent mal rémunérée, mais qui constitue pourtant des ressources propres à prendre en compte au moment de fixer les taux. Les « charges » des SFD renvoient aussi à leur « train de vie » général qui, dans bien des cas, pourrait être allégé : utilisation abusive de 4x4 par exemple...*]. Ils ne sont pas spécialement liés aux risques d'impayés car les taux de remboursement des SFD sont souvent bons en milieu rural. Il faut noter que la pression des bailleurs de fonds et la culture des « best practices » pour réduire les subventions aux SFD contribuent souvent à maintenir ces taux à un niveau élevé.

Pour la majorité des ruraux, le problème principal actuellement est l'accès aux services financiers dans la durée beaucoup plus que leur coût. Certaines enquêtes montrent que le taux

d'intérêt n'est pas une contrainte exprimée spontanément par les emprunteurs mais qu'elle est plutôt mise en avant par les fonctionnaires ou les hommes politiques [*Cet argument est utilisé par le CGAP¹ pour démontrer que « les minuscules entreprises des pauvres sont souvent en mesure de supporter des taux d'intérêts qui étrangleraient des entreprises plus importantes ». Les auteurs de cette note vont même jusqu'à expliquer, en s'appuyant sur la loi des rendements décroissants que « les pauvres ont une capacité à payer des taux d'intérêts élevés » ! Cette brillante démonstration s'appuie sur quelques exemples d'activité commerciale avec une circulation rapide de l'argent : peut-on sérieusement défendre cette analyse dans le cas de l'activité productive agricole ?*]

De nombreuses études ont montré que pour un micro-entrepreneur, le coût le plus important dans l'obtention d'un crédit n'est pas souvent le taux d'intérêt appliqué, fût-il élevé, mais les coûts de transaction qu'il faut assumer pour avoir accès à ce crédit (...) Faut-il se rendre plusieurs fois au bureau de l'organisation qui octroie le crédit ? Faut-il patienter pendant plusieurs heures ? Sur des prêts importants, les charges que représentent ces éléments peuvent paraître dérisoires. Cependant, sur des prêts de faibles montant comme le sont les micro-crédits, ils deviennent souvent des points clés pour comprendre les raisons pour lesquelles telle ou telle personne est ou n'est pas intéressée par tel ou tel mécanisme de financement (Labie, 1999, page 46)².

Le taux d'intérêt des SFD doit être comparé à celui du marché plus ou moins informel ("usurier", fournisseur), qui est de l'ordre de 10 à 20 % par mois [*Cet argument « massue » permet de rejeter le débat mais peut-on se réfugier derrière les usuriers pour éviter de remettre en cause certaines pratiques des SFD ?*].

Les charges financières doivent être comparées à la rentabilité de l'opération financée par le crédit. Selon certains, elles représentent en moyenne 10 % de la marge mais on peut questionner la pertinence de raisonner en terme de moyenne compte tenu des contextes agricoles et des activités productives très diversifiés et souvent aléatoires [*En effet, estimer une rentabilité moyenne de 10 % pour les activités agricoles n'a pas de sens ! Plutôt que de se focaliser sur la rentabilité hypothétique d'une activité agricole, mieux vaudrait s'attacher à comprendre les contraintes des budgets familiaux. Au Sénégal, par exemple, comme les familles rurales doivent-elles faire face à leurs dépenses alors qu'elles cultivent du mil qui leur rapporte au mieux 3 mois de ressources ? Reste aussi l'éternel problème de la valorisation de la main-d'œuvre familiale dans l'estimation de la rentabilité d'une activité. Des analyses de budget familiaux montrent que des clients de SFD remboursent bien leurs crédits mais sont pour cela parfois obligés de vendre du bétail, rentrant ainsi dans un cercle dangereux de décapitalisation...*].

Plusieurs éléments peuvent contribuer à éclaircir ce débat et à le sortir d'un supposé face-à-face entre développeurs, qui revendiqueraient des taux bas sans comprendre les mécanismes de financement, et les spécialistes de la microfinance principalement guidés par la perfor-

¹ CGAP, Etude spéciale n°1 : les taux d'intérêts applicables au micro-crédit, janvier 1997, note téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.cgap.org/html/p_occasional_papers.html.

² **Labie Marc**, *La microfinance en questions. Limites et choix organisationnels*, Editions Luc Pire (Bruxelles) / Fondation pour les générations futures, 1999, 116 pages.

mance de leurs institutions au regard des critères bancaires³. Ce débat sur le niveau des taux se développe aussi au sein du monde de la microfinance : certains étant favorables à des taux « réels » couvrant les coûts et permettant d'envisager l'autonomie financière, d'autres militant pour des subventions structurelles compte tenu de la mission particulière des SFD dans la lutte contre la pauvreté.

Le premier point porte sur la **transparence** des coûts du crédit vis-à-vis des emprunteurs. La plupart des SFD informent leurs clients en leur précisant un **taux d'intérêt uniforme** (ou taux d'intérêt sur le montant octroyé) souvent exprimé en % par mois. Ce taux s'applique au montant du crédit initial, quelque soit le capital restant dû. Les règles « classiques » de calcul du coût du crédit recommandent pourtant d'utiliser un **taux d'intérêt dégressif** (ou taux sur le capital restant dû).

Selon certains, le choix d'un taux uniforme facilite la compréhension des mécanismes du crédit par les emprunteurs mais aussi par le personnel en charge de l'octroi des crédits. Pour d'autres, au contraire, ce choix de la simplicité revient à prendre les clients pour plus stupides qu'ils ne le sont. Cette pratique peut aussi entraîner des dérives : la tentation est grande de la part des institutions de profiter du manque d'information des emprunteurs pour appliquer un taux d'intérêt uniforme qui induit un coût caché du crédit, sans que ce taux ne se justifie du point de vue du coût de distribution du crédit.

De ce débat, ressort l'idée que, quelque soit le type de taux d'intérêt appliqué (uniforme ou dégressif avec toutes les variantes que ces deux formes comportent), il est important que les SFD prennent l'habitude de **calculer le taux d'intérêt effectif global** sur leurs crédits et en informent leur clientèle de façon à ce que l'information sur le coût du crédit soit pleinement transparente. Mais pour que de tels taux soient calculés correctement et compris à la fois par les employés des SFD et par la clientèle (utilité de pouvoir comparer les taux d'intérêt sur un même marché), cela nécessite un investissement en formation important⁴. L'enjeu est de taille : il s'agit de réduire l'**asymétrie d'information** entre les SFD et leurs clients en favorisant une compréhension commune des mécanismes du crédit [*Penser réduire cette asymétrie d'information est une gageure ! Il suffit simplement d'informer le client sur la valeur nominale des intérêts qu'il paiera étant entendu que cette valeur dépend aussi souvent du type d'échéancier qui lui est proposé mais aussi de tous les coûts annexes prélevés par le SFD sous forme de frais de dossiers et autres commissions souvent peu explicités*]. Cela est particulièrement important pour les SFD implantés en zones urbaines et qui développent leur clientèle vers le secteur rural sans adapter leurs produits financiers.

Le deuxième point porte sur **les conditions de financement de l'activité agricole**⁵. L'analyse historique du développement de l'agriculture dans les pays industrialisés montre que le crédit

³ **Gentil Dominique**, *Le financement des exploitations agricoles dans les pays en développement : synthèse des groupes de travail. Débats et controverses (version provisoire)*, Inter-Réseaux, 2001, 22 pages.

⁴ Voir Anne-Claude Creusot, Espace Finance, BIM 45 – Débats autour du taux d'intérêt uniforme – 16 novembre 1999. <<http://microfinancement.cirad.fr/fr/frame3.html>>

⁵ Ces éléments sont en partie issue de l'ouvrage d'André Neveu, *Financer l'agriculture : quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ?*, Editions Charles Léopold Mayer (DD 113), 2001, 172 pages.

agricole a été un levier important dans les processus de modernisation. Le niveau de taux d'intérêt pratiqués en Europe par exemple (souvent inférieur aux taux bancaires habituels) a été dans bien des cas un facteur clé des transformations de ces agricultures. Ces choix relèvent d'une volonté politique d'impulser durablement la modernisation de l'agriculture en prenant en compte les risques spécifiques liés à l'activité agricole et la nécessité d'investissement à rentabilité différée et souvent aléatoire (risques de marchés, climatiques,...).

La politique de bonification des taux d'intérêts pour le crédit agricole est maintenant plus rare dans les pays industrialisés car leur agriculture est plus compétitive, que l'activité agricole est moins risquée du fait de mécanismes efficaces d'organisation des marchés ou, plus simplement que les Etats n'acceptent plus d'allouer des sommes importantes pour la modernisation des exploitations agricoles. De plus, les aides à l'agriculture, auparavant sous forme de bonification du crédit et de garantie des prix, passent maintenant par des mécanismes de soutien direct des revenus : le résultat est le même, l'agriculture est toujours fortement consommatrice de soutiens financiers publics !

Dans les pays en développement, l'orthodoxie libérale et le constat du manque de moyens des Etats justifient pour beaucoup le rejet de toute idée de bonification des taux d'intérêts pour l'agriculture. Comment dès lors parler sérieusement d'efforts nécessaires pour moderniser ces agricultures, les rendre plus intensives et leur permettre de renforcer la sécurité alimentaire ? Le manque de moyens des Etats est l'argument massue de ceux qui balayent d'un coup cette idée mais est-il interdit d'imaginer d'autres mécanismes de financement de l'effort nécessaire d'investissement et de crédit aux agricultures des pays en développement ? Il est probable que les ressources nationales ne permettront pas à court ni moyen terme un tel effort.

Il faut alors imaginer des mécanismes de transfert financier Nord-Sud qui ne se réduisent pas à aux transferts budgétaires de l'aide classique mais qui pourraient être alimentés par des mécanismes divers (régulation et taxation de l'activité économique et commerciale internationale, conversion de dettes). Sans doute est-ce encore une utopie mais la faiblesse des solutions alternatives en impose l'analyse sérieuse si l'on veut espérer soutenir le développement des agricultures du Sud.

Dans les pays moins développés, aux structures de productions souvent minuscules, les banques n'ont pas jusqu'ici cherché à sélectionner les exploitations profitables et à miser sur leur concentration pour se constituer une clientèle susceptible d'être rapidement rentable. Mais, à l'image de la Grameen Bank au Bangladesh, les banques solidaires accordent un grand nombre de micro-crédits adaptés aux besoins effectifs d'une clientèle rurale pauvre. Ces prêts financent de tout petits investissements à rentabilité forte et rapide [*C'est à dire souvent des activités de type commercial !*]. C'est pourquoi la réduction des taux d'intérêts, pourtant fort élevés, est moins importante pour les emprunteurs que l'accès au crédit, jusqu'ici pratiquement impossible sauf à recourir aux services des usuriers. La poursuite du développement des exploitations posera cependant un jour ou l'autre le problème du taux d'intérêt qui devra rester inférieur au taux de rentabilité du capital investi (Neveu, 2001, page 148).

Le débat sur le niveau des taux d'intérêt pose souvent problème pour deux raisons. A quelques exceptions près de SFD implantés dans des zones avec des filières agricoles rentables, les SFD ont plutôt un impact sur des activités de petit commerce ou de transformation que sur l'activité agricole productive elle-même. La fongibilité du crédit fait dire qu'ils ont un impact indirect

sur le développement agricole. Mais on est loin de couvrir les besoins et de relever les défis d'une agriculture capable de se développer dans un environnement instable et globalement hostile.

L'autre problème, plus global, à trait au fait que l'agriculture est de plus en plus considérée comme une activité économique « ordinaire » et donc analysée selon les critères classiques de l'économie pure. Tout économiste agricole sait pourtant que les aléas spécifiques à l'activité agricole (climat en particulier) et le statut particulier du foncier en fait une activité spécifique que les lois du marché ne peuvent seules réguler, sous peine de faillites massives⁶. Or le secteur de la microfinance est typiquement régi par des règles financières et économiques « générales » et prend rarement en compte les spécificités de l'activité agricole dans ses analyses : du moment que les clients remboursent et continuent à emprunter, c'est que tout va bien ! Or, le coût élevé du crédit a un effet induit pernicieux : il contribue à sous-payer les producteurs et rend l'agriculture finalement peu attractive en tant qu'activité économique destinée à faire vivre les ménages [*Avec le risque évoqué plus haut de la décapitalisation des exploitations agricoles*]. C'est le cas par exemple au Pérou où un tiers de la population cherche à vivre à Lima mais aussi dans la plupart des pays en développement qui connaissent un fort exode urbain. D'où les effets en chaîne et le cercle vicieux d'une souveraineté alimentaire de plus en plus menacée.

En définitive, deux débats se mélangent au sein des querelles pour une baisse des taux⁷. **Un débat technique** dont les déterminants sont la durabilité des institutions financières, avec des arguments solides mais qui se préoccupent peu en définitive de l'impact sur le long terme du financement sur l'activité agricole. **Un débat plus politique** portant sur l'importance des transferts financiers nécessaires au décollage d'une agriculture qui met souvent en avant la nécessité de taux de crédit allégés pour financer l'investissement et l'activité agricole. L'histoire montre que les questions agricoles sont avant tout des questions « politiques » car les choix opérés (ou les non choix) sont déterminant pour l'emploi, l'occupation du territoire et la contribution de l'activité agricole dans l'économie du pays. On comprend mieux pourquoi le débat se transforme souvent en dialogue de sourds car ces différentes logiques s'entremêlent avec le plus souvent une prédominance des discussions techniques alors que les vrais choix sont à placer sur le plan politique !

Afin de dépasser ces « débats », on peut esquisser quelques pistes :

Avec les économies d'échelle, des innovations techniques et un meilleur professionnalisme, il faut viser une baisse des taux d'intérêt actuels. Les taux d'intérêt élevés ne doivent pas encourager une gestion inefficace des SFD.

Il faut distinguer les taux d'intérêt pour le court terme (commerce, transformation, campagne agricole...) qui peuvent justifier un taux relativement élevé et les prêts à moyen terme, avec des frais de gestion souvent moins élevés et qui peuvent nécessiter, du point de vue de la rentabilité, des taux d'intérêt plus faibles [*Il faudrait aussi développer des politiques*

⁶ Voir JM Boussard, « Produits agricoles : matières à marchés ? », *Courrier de la planète* n°50, mars-avril 1999, page 21-22.

⁷ Ce débat implique différents acteurs : promoteurs et spécialistes de la microfinance, représentants des Etats du Sud, bailleurs de fonds, producteurs et organisations de producteurs. Les lignes de clivage traversent ces différentes catégories d'acteurs autour de l'opposition entre tenant d'une autonomisation financière complète des institutions financières et partisans de subventions structurelles partielles de la fonction crédit en milieu rural.

de modulation des taux en fonction de l'activité soutenue. Il est inacceptable d'appliquer les mêmes taux pour des investissements dans l'habitat, le commerce et l'activité agricole ! Pourquoi ne pas parler de l'outil « lignes de crédit » qui permettrait de tenir à la disposition des familles rurales un montant de crédit qu'elles pourraient utiliser au plus près de leurs besoins].

[Est-il possible de rapprocher logiques paysannes et logiques bancaires ? Le banquier compte son temps, qui est de l'argent. La banque est régie par la notion de contrat où le temps est fixé et tout dépassement entraîne le client dans un processus de négociation d'intérêts moratoires. Le paysan, lui, ne compte pas son temps. Il tire les fruits de sa récolte et tente de le vendre au meilleur moment, qui ne correspond pas toujours aux échéances du crédit. Il faudra bien trouver les méthodes pour dépasser cette contradiction fondamentale qui oblige parfois les paysans à vendre leur production, sans espoir de bénéfices, pour rembourser leur crédit au moment fixé par la banque] .

[Certains appellent de leurs vœux des alliances entre les SFD et les organisations de producteurs (OP). Mais sur quelles bases construire ces alliances ? Quels peuvent être les intérêts convergents de ces deux acteurs le plus souvent en opposition ? Le premier élément pourrait être de se mobiliser pour des prix agricoles plus élevés et mieux régulés : comment envisager dans la durée la sécurisation du crédit si les marchés agricoles sont si peu rémunérateurs ? Le second élément pourrait être les assurances agricoles afin de réduire les risques qui pèsent sur la production : là encore, SFD et OP ont tout intérêt à ce que les assurances se développent] .

On ne pourra pas parler sérieusement de modernisation des exploitations familiales agricoles des pays en développement sans évoquer des formes de soutien à ces agricultures vulnérables. Les négociations internationales conduisent à des marges de manœuvres très réduites pour les États dans ce domaine. Pourquoi ne pas porter le débat sur la question des biens publics globaux (et sans doute aussi des intérêts bien compris) pour répondre clairement à la question : y a-t-il un avenir pour la très grande majorité des exploitations familiales agricoles des pays en développement ? Et si non, que vont devenir les innombrables paysans qui ne pourront plus vivre de leur activité ?

Commenter cette fiche, donner votre point de vue : denis.pesche@inter-reseaux.org